



ONU  HABITAT



# CÔTE D'IVOIRE : PROFIL URBAIN D'ABOBO



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.  
Copyright © 2012

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : [unhabitat@unhabitat.org](mailto:unhabitat@unhabitat.org)

[www.unhabitat.org](http://www.unhabitat.org)



ONU  HABITAT



# CÔTE D'IVOIRE : PROFIL URBAIN D'ABOBO

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	10
FINANCES MUNICIPALES	12
FONCIER	13
BIDONVILLES	15
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	16
ENVIRONNEMENT	19
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	21
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	22
SERVICES URBAINS DE BASE	24
SÉCURITÉ URBAINE	27

## AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9<sup>e</sup> Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

**Dr. Joan Clos**

Directeur exécutif, ONU-Habitat

## PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

## MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

# CÔTE D'IVOIRE



# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## INTRODUCTION

La commune d'Abobo est l'une des 13 communes constituant le district d'Abidjan. Elle est située au nord de l'agglomération d'Abidjan, à une dizaine de kilomètres du centre-ville. Elle regroupe 28 quartiers et villages. La population de la commune d'Abobo a atteint 938 424 habitants en 2011. Le taux d'accroissement annuel s'élève à 2,69 %. Le territoire communal d'Abobo s'étend sur une superficie de 7 800 hectares. C'est un vaste plateau bordé par des talwegs couvrant près de 31 % de sa superficie. L'altitude maximale est d'environ 125 m. Le climat de la commune d'Abobo est tropical humide avec 2 200 mm de pluie par an sur sept mois.

## GOVERNANCE

Abobo est administrée en tant que commune de plein exercice depuis la publication de la loi N° 80-1182 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale. Les différents organes de la commune sont le conseil municipal, le maire et la municipalité. Ces 3 entités assurent la gestion administrative de la commune sous l'assistance et la tutelle du ministère de l'Intérieur. La municipalité d'Abobo n'implique pas la société civile dans la gestion de la commune.

## FINANCES MUNICIPALES

Depuis 2008, la commune d'Abobo ne perçoit plus de subvention de l'État de Côte d'Ivoire. Elle fonctionne de manière autonome. Il n'existe pas de partenariat décentralisé. En ce qui concerne le recouvrement des taxes et patentes, la municipalité n'a pas encore développé de mesure efficace. L'administration a rencontré des difficultés à collecter cet impôt à cause de la crise postélectorale.

## FONCIER

La sécurité foncière est garantie par des textes et procédures de portée nationale, qui permettent l'accès à la pleine propriété au moyen de titres fonciers et de certificats de propriété foncière. Malgré ces mesures et textes officiels, plusieurs types de conflits fonciers sont régulièrement signalés à Abobo (double attribution, faux titre de propriété).

Les autorités municipales procèdent essentiellement à la légalisation des documents fonciers et délivrent les permis de construire. Il existe néanmoins de véritables conflits de compétences entre les autorités municipales, le ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'assainissement et le district d'Abidjan.

## BIDONVILLES

Abobo compte plus d'une dizaine de quartiers précaires et 1 bidonville. Les quartiers ne sont, pour la plupart, pas viabilisés. Avec une population croissante et une demande de logement de plus en plus forte, environ 60 % de la population de la commune vit dans ces quartiers précaires.

La commune d'Abobo ne disposant pas de moyens financiers pour la construction de logements sociaux, sa politique est donc axée sur la restructuration des quartiers précaires et des bidonvilles. Cette restructuration vise également à la sécurisation des droits fonciers dans les bidonvilles.

## GENRE ET DÉVELOPPEMENT

La majeure partie des femmes vit de petites activités relevant du secteur informel notamment le commerce. Les charges familiales, les difficultés à trouver un emploi et les faibles ressources sont autant de freins à l'émancipation sociale des femmes. La commune d'Abobo ne dispose pas de politique en matière d'équité entre les sexes.

## ENVIRONNEMENT

Le caractère multisectoriel de la stratégie de préservation de l'environnement met en jeu 3 acteurs essentiels : le gouvernement, la commune et les communautés. La gestion de l'environnement urbain est menée par la sous-direction de l'environnement de la mairie et par les populations.

Les principales questions environnementales, auxquelles fait face la commune d'Abobo, sont la mauvaise gestion des déchets solides et liquides et le manque d'infrastructures de drainage des eaux usées et pluviales. La qualité environnementale des espaces urbains de la commune est préoccupante.

## GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Les principaux risques de catastrophes naturelles à Abobo sont les inondations et les glissements de terrains. L'insuffisance des ouvrages de drainage, le manque d'entretien des caniveaux et les lotissements illégaux érigés dans les bassins d'orage empêchent le bon drainage des eaux pluviales. La conséquence immédiate de cette situation est l'accroissement des risques d'inondation.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

La commune d'Abobo est une cité dortoir qui ne bénéficie pas de grands centres commerciaux ou industriels. Par conséquent, l'activité économique de la commune est basée sur le secteur informel, principalement le commerce et le transport. Le secteur de l'artisanat représente un potentiel important pour la ville qu'il faudrait développer.

## SERVICES URBAINS DE BASE

Les principaux défis auxquels fait face la commune d'Abobo, en ce qui concerne les services urbains de base, sont la gestion des déchets solides et liquides et l'assainissement. Les ressources mobilisées par la commune pour le financement des services urbains de base proviennent de bailleurs de fonds et de fonds publics.

L'approvisionnement en eau potable est assuré par la Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire. Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages (2008),

28,32 % des habitants disposent d'un compteur d'eau individuel. Plusieurs quartiers de la commune (Sagbé, Agoueto Nord et Sud) demeurent sans accès à l'eau potable.

La commune est alimentée en électricité par la Compagnie ivoirienne d'électricité. 46,37 % des habitants de la commune disposent d'un compteur électrique individuel. Certains quartiers ne sont pas totalement éclairés. En outre, les quartiers de Belle Ville, Anonkoua 3 extension et Bocabo sont connectés au réseau électrique mais sont très peu souvent alimentés.

## SÉCURITÉ URBAINE

Les principales causes de la criminalité et de la violence dans la commune d'Abobo sont le chômage, la pauvreté, le manque de formation du personnel de police, la prolifération des armes légères, le manque de moyens matériels et financiers et l'effectif insuffisant de personnels des forces de l'ordre (environ 404 policiers pour l'ensemble de la commune).



## INTRODUCTION

La commune d'Abobo est l'une des 13 communes constituant le district d'Abidjan. Elle est située au nord de l'agglomération d'Abidjan, à une dizaine de kilomètres du centre-ville. Abobo a été administrée en tant que commune de plein exercice dès 1980, ceci au regard de la loi N° 80-1182 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale.

Le territoire communal d'Abobo s'étend sur une superficie de 7 800 hectares. C'est un vaste plateau bordé par des talwegs couvrant près de 2 460 hectares et représentant 31 % de sa superficie. Ce relief est marqué par des cuvettes dont le diamètre varie de 100 à 500 mètres. L'altitude maximale est d'environ 125 m, ce qui explique l'implantation d'antennes de la radio-télévision ivoirienne) et de radios sur ce point culminant. Le climat de la commune d'Abobo est tropical humide avec 2 200 mm de pluie par an sur sept mois (Plan national d'action pour l'environnement de Côte d'Ivoire, 1994).

La commune d'Abobo regroupe 28 quartiers et villages. La ville est limitée au nord par la commune d'Anyama, au sud par la forêt du Banco, à l'est par la commune de Cocody, à l'ouest par la commune de Yopougon et la sous-préfecture de Songon.

La Côte d'Ivoire, à l'instar d'autres pays d'Afrique subsaharienne, fait face à une urbanisation croissante, rendant difficile la planification du développement urbain. Les défis rencontrés par les villes ivoiriennes sont énormes. Suite à un exode rural massif, la question du logement est devenue problématique : la construction d'habitations répond aux besoins des populations de se loger, mais lesdites constructions doivent absolument prendre en compte la préservation de l'environnement.

### ADMINISTRATION

Comme mentionné plus haut, la commune d'Abobo est une collectivité territoriale depuis 1980. À ce titre, la commune est dirigée par les organes suivants : le conseil municipal, le maire et la municipalité. Ces 3 organes assurent la gestion administrative de la commune, sous le contrôle et l'assistance du ministère de l'Intérieur selon le décret N° 82-140 du 27 janvier 1982, qui définit « la délégation des pouvoirs et l'attributions de l'autorité de tutelle à l'égard des communes et de la ville d'Abidjan ». En l'espace de trente et un ans, 5 maires se sont succédé à la tête de la commune d'Abobo (de 1980 à 2011).

### DÉMOGRAPHIE

Peuplée de 638 237 habitants en 1998, selon le Recensement général de la population et de l'habitat, la population de la commune d'Abobo a atteint 938 424 habitants en 2011. Le taux d'accroissement annuel s'élevait à 4,6 % en 1998, il est aujourd'hui

estimé à 2,69 %, enregistrant une baisse de 1,91 %. Selon les estimations de l'Institut national de la statistique, la population atteindra plus de 1 million d'habitants en 2018 et aura doublé en l'espace de 26 ans. Le rapport femmes-hommes est de 1,02. Les jeunes de moins de quinze ans représentent 39 % de la population et les jeunes en âge d'être scolarisés, près de 15,65 %. Les femmes en âge de procréer représentent quant à elle plus du quart de la population (27,59 %), une population justement constituée majoritairement de femmes (55,82 %). Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages de 2008, la taille moyenne des ménages est de 5,53 personnes. Le rapport de dépendance s'élève à 0,69, cela signifie que chaque actif a à sa charge 0,69 inactifs.

En 1998, selon le Recensement général de la population et de l'habitat, la population était composée de 80,34 % d'Ivoiriens et de 19,66 % d'étrangers, 1/5 de la population de la commune est donc constituée d'immigrés. Les groupes ethniques présents à Abobo sont dominés par les Akans (Ébriés, Baoulés, Attiés, etc.) qui représentent 40,61 % de la population, suivis par les Mandés du Nord (34,98 %), les Krous (16,61 %) et les Mandés du Sud (7,75 %).

Concernant la religion, les musulmans forment 39,88 % de la population, les catholiques 25,05 %, les autres chrétiens (méthodistes et évangéliques) 26,59 %, les animistes 6,36 % et les autres religions réunissent les 2,12 % restants.

# GOUVERNANCE

## CADRE INSTITUTIONNEL

La commune d'Abobo est une collectivité territoriale. Les organes de la commune sont le conseil municipal, le maire et la municipalité. Le conseil municipal est une assemblée délibérante composée de 42 conseillers municipaux élus au suffrage universel. Son rôle est de programmer et de mettre en œuvre les opérations et les actions de développement, et de régler les affaires de la commune. Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre en session ordinaire. La municipalité est composée du maire et de ses adjoints. Ils sont élus pour cinq ans par le conseil municipal lors de sa première réunion. Le maire dispose d'attributions déléguées et de prérogatives propres à son statut. Il est également élu pour cinq ans. La mairie d'Abobo s'organise autour de 10 directions :

- Le cabinet du maire ;
- Le secrétariat général ;
- La Direction des affaires administratives ;
- La Direction des états civils et de la population ;
- La Direction des services techniques ;
- La Direction des affaires financières et domaniales ;
- La Direction de la communication ;
- La Direction des nouvelles technologies de l'informatique et de la communication ;
- La Direction des activités socioculturelles et de la promotion humaine ;
- Le Projet d'appui à la sécurité urbaine.

## CADRE LÉGAL

Abobo est devenue une commune de plein exercice suite à la publication du décret N° 82-140 du 27 janvier 1982. Selon l'article 15 de la loi N° 2003-208 du 7 juillet 2003 actant du transfert et de la répartition des compétences de l'État aux collectivités territoriales (modifiée par l'ordonnance N° 2007-586 du 4 octobre 2007), diverses compétences ont été attribuées à la commune :

- L'élaboration et la mise en œuvre du Schéma directeur du territoire communal ;
- La coordination et la mise en œuvre des actions de développement des quartiers et des villages composant la commune ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de Plans directeurs d'urbanisme et de Plans d'urbanisme de détail de la commune ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du projet de lotissement ;

- La construction de logements sociaux ;
- L'initiative, l'instruction et la délivrance de permis de construire pour les maisons d'habitation et les immeubles ;
- La mise en œuvre du plan communal de développement des voies de communication et des réseaux divers en accord avec le plan de développement de la ville, du district ou du département ;
- La création, la gestion et l'entretien des voies de communication et des divers réseaux d'intérêt communal ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du programme de développement communal en matière de santé, d'hygiène publique et de contrôle de qualité ;
- La construction, la gestion et l'entretien des centres de santé, la mise en place de formations sanitaires et d'établissements d'hygiène publique et alimentaire ;
- L'adoption de mesures communales de prévention en matière de santé et d'hygiène publique et alimentaire ;
- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans communaux d'action pour l'environnement ;
- La gestion, la protection et l'entretien des forêts, des zones protégées, des parcs et des sites naturels d'intérêt communal ;
- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans communaux de prévention en matière de délinquance et de protection civile, en harmonie avec la politique nationale de sécurité ;
- Le soutien et l'appui aux actions des services de police et de la gendarmerie nationale exerçant sur le territoire communal ;
- La création et l'organisation de la police municipale ;
- La construction, l'équipement et l'entretien des locaux devant abriter le commissariat de police et les brigades de la gendarmerie nationale exerçant sur le territoire communal ;
- La construction et la gestion des crèches et des jardins d'enfants, des écoles maternelles et primaires, d'institutions d'éducation pour les femmes et de centres d'apprentissage et d'alphabétisation ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan communal d'action sociale, culturelle et de promotion humaine ;
- L'assistance aux indigents et aux personnes vulnérables ;
- Le soutien et l'appui aux actions de lutte contre les grandes pandémies, notamment le VIH/SIDA ;

- La création, l'équipement, l'entretien et la gestion des infrastructures communales relatives aux sports et aux loisirs ;
- La promotion des actions de lutte contre la pauvreté ;
- L'incitation à la création d'emploi ;
- La collecte, la conservation et la transmission des archives d'intérêt communal ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du plan communal hydraulique, d'assainissement et d'électrification ;
- L'entretien et l'extension des ouvrages en matière hydraulique, d'assainissement et d'électrification.

## PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Pour un meilleur développement urbain, la commune d'Abobo a élaboré des documents témoignant d'une vision pour la gestion de la cité :

- Un livre blanc datant de juillet 1997 ;
- Le programme d'urgence au développement ;
- Le programme triennal de développement ;
- Le plan stratégique de développement (en cours d'élaboration) ;
- Le plan de lutte contre la pauvreté urbaine (1997).

Diverses organisations de la société civile locale sont présentes et actives dans la commune : plusieurs associations de jeunes, de femmes et de chefs de communautés. Ces organisations nationales ou internationales œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Elles présentent les compétences suivantes :

- Fortes capacités de mobilisation des populations ;
- Engagement individuel et collectif ;
- Dynamisme interne des communautés ;
- Connaissance des réalités du terrain.

La municipalité d'Abobo n'implique pas la société civile dans la gestion de la commune, il existe cependant des actions sectorielles menées pour la plupart à l'initiative de partenaires financiers.

## MEILLEURES PRATIQUES

- Création d'infrastructures routières, d'eau, d'électrification et d'un centre culturel à Abobo Baoulé dans le cadre du Projet d'appui à la conduite des opérations municipales. Sa gestion a été confiée à la jeunesse d'Abobo Baoulé ;
- Encadrement et organisation des producteurs d'attiéké à Abobo Baoulé ;
- Formation et encadrement des jeunes d'Abobo Baoulé à la précollecte ;
- Projet de restructuration de Bocabo, Sagbé, PK18 résidentiel et Agoueto.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'un livre blanc.	Très faible niveau de participation de la population à la gestion de la commune.	Existence de partenaires au développement (Programme des Nations unies pour le développement, Banque mondiale).	Pauvreté des ménages.
Existence d'un Plan stratégique de développement.	Radio de proximité publique inexistante.	Décentralisation.	Crise socio-politique.
Existence du Programme d'urgence au développement.	Manque de communication entre les autorités (politiques et administratives) et la population.	Présence d'ONG et d'associations.	
Existence du Plan de lutte contre la pauvreté urbaine.			

## FINANCES MUNICIPALES

En 2010, la commune disposait d'un budget de 2 600 millions de francs CFA. Le budget de fonctionnement pesait pour 80,95 % et le budget d'investissement représentait 19,05 %. Les principales sources de revenus de la commune sont les recettes fiscales (impôt foncier, patente et contribution de licence) et les recettes propres (toutes les taxes rémunératrices imposées par les services municipaux).

Les principales dépenses de fonctionnement sont : les salaires, les charges sociales, les frais de mission, le carburant, les fournitures de bureau, l'abonnement à l'eau, à l'électricité, au téléphone, les travaux et les services à l'entreprise. Dans l'ensemble, au cours de ces trois dernières années, le niveau du budget global a augmenté. Le niveau de recouvrement s'est amélioré pour atteindre plus de 60 % et le budget estimé est équivalent au budget réel.

Depuis 2008, la commune d'Abobo ne perçoit plus de subvention de l'État. Elle fonctionne de manière autonome car il n'existe pas non plus de partenariat décentralisé. En ce qui concerne le recouvrement des taxes et des patentes, la municipalité n'a pas encore développé de mesures efficaces. Depuis la crise postélectorale, l'administration a rencontré des difficultés à collecter cet impôt. En effet, certaines activités bénéficient d'exemption temporaire ou de réductions substantielles d'impôts.

## FONCIER

Dans sa grande majorité l'habitat (60,7 %) est constitué d'habitations organisées autour d'une cour commune (Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2008). Notons que ce taux est plus élevé que celui de la ville d'Abidjan (48,3 %). L'habitat résidentiel ou de « haut-standing » (villas et appartements) constitue 16,6 % des habitations, les maisons en bande (pour les particuliers) représente 17,4 %. Les maisons isolées et les habitats précaires (baraques et cases) occupent respectivement 2,2 % et de 2,9 % de l'espace urbain. Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages de 2008, le nombre d'habitants dans les habitats privés est en moyenne de 2,8 personnes par pièce. Selon la même enquête, 74,50 % de la population possède une douche extérieure, 18,75 % une douche à l'intérieur, 5 % une salle de bain, 2 % de la population ne dispose pas de douche ou de salle de bain. Seulement 26,5 % de la population utilise des toilettes avec une chasse d'eau. La proportion de la population utilisant des latrines à fosse septique est de 70,7 %, et 2,8 % de la population ne possède pas de WC.

La commune d'Abobo ne dispose pas de plan d'occupation des sols, mais depuis 1990, la commune n'accepte plus la construction en « cour commune ». Des contrôles sont effectués en collaboration avec le district d'Abidjan et le ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'assainissement dans le but de faire respecter cet arrêté municipal.

### CADRE INSTITUTIONNEL

En matière de gestion foncière, le rôle de la commune est essentiellement administratif. La commune procède à la légalisation des documents fonciers et délivre un arrêté portant sur le permis de construire. Le dossier est ensuite transmis au ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'assainissement puis au district d'Abidjan. Les documents relatifs au foncier délivrés par le ministère et requis par la commune sont : la lettre d'attribution, l'arrêté ministériel, l'autorisation de construire et le certificat de propriété foncière.

Les habitants de la commune et les membres de la société civile ne sont pas directement impliqués dans la gestion des terrains de la commune puisque celle-ci n'est propriétaire d'aucun terrain. Concernant le contrôle des permis de construire, il existe de véritables conflits de compétences.

### CADRE LÉGAL

La sécurité foncière est garantie par l'existence de textes et de procédures nationales qui encadrent l'accès à la pleine propriété par le titre foncier et le certificat de propriété foncière. Il y a quelques années, seule la commune avait la compétence pour le contrôle des permis de construire. Aujourd'hui, cette compétence est partagée

entre le ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'assainissement, le district d'Abidjan et la commune. Le district peut donner une autorisation sans l'avis du maire. Ce n'est pas le cas du ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'assainissement. Ce dernier peut donner un avis favorable mais il pourra être contesté par la mairie.

Il existe dans certains cas une lettre d'attribution signée par le ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'assainissement et une autre signée par le district d'Abidjan pour un même terrain. Cette confusion provient d'une interprétation variable de la nouvelle loi sur le transfert des compétences.



Nouveaux logements en construction (© DR).

### PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Les types de conflits fonciers les plus fréquents dans la commune d'Abobo sont :

- les doubles attributions. Les terrains sont attribués à 2 personnes différentes par les propriétaires terriens. Chacune des personnes possédant une attestation de cession délivrée par le chef du village ;
- les litiges créés par le retrait des lettres d'attribution. Dans les lettres d'attributions, le délai de construction fixé par l'État est de deux ans maximum. Passé ce délai, le terrain est revendu ;
- les faux titres de propriété.

Généralement, les parties impliquées dans ces litiges sont pour la plupart des particuliers, des villageois propriétaires terriens et le ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'assainissement. Le mode de résolution des conflits varie selon le type de litige et les personnes concernées. Lorsqu'il s'agit d'une double attribution, une vérification des propriétaires terriens est faite par la chefferie qui détient un registre de distribution des parcelles. La personne dont le nom figure dans le registre du village, est considérée comme étant le véritable propriétaire du terrain.

Lorsqu'il existe 2 lettres d'attribution, une vérification est faite dans le registre du ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'assainissement. Il existe, en effet, un marché foncier informel animé par des agences non agréées.

Par ailleurs, la gestion des terres se voulant transparente, il n'existe aucun facteur ou décret discriminant les femmes ou les populations défavorisées pour l'accès à la terre et le respect des droits fonciers. Il existe même une forme de copropriété avec le conjoint, concernant les acquisitions ayant fait l'objet d'actes notariés.

Le véritable problème de la gestion foncière réside surtout au niveau des nouvelles générations au pouvoir qui très souvent ne reconnaissent plus la vente lorsque le propriétaire terrien décède. En ce qui concerne les plus démunis, le manque de moyens financiers constitue un blocage pour l'obtention d'un terrain. Il n'existe pas de terrain à bas coûts, leurs prix varient en fonction de la localisation des quartiers. Par exemple, à Abobo Baoulé, le prix est environ de 5 millions de francs CFA à 6 millions de francs CFA, alors qu'à PK18 il est compris entre 1 million et 1,5 millions de francs CFA.

#### PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Identifier les besoins réels en matière d'habitat ;
- Promouvoir et favoriser la construction d'habitats économiques ;
- Faire respecter les normes de construction et d'habitabilité.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'une loi interdisant les constructions en cour commune.	Absence d'une politique d'occupation des sols.	Décentralisation.	Pauvreté des ménages.
Existence de procédures et de documents permettant d'assurer la sécurité foncière.	Trop d'habitations en cour commune.	Partenaires au développement (Programme des Nations unies pour le développement, Banque mondiale).	Croissance démographique.
	Peu de promotion immobilière.	Projets menés par des ONG.	

# BIDONVILLES

## TYPES D'HABITAT ET RÉGIME FONCIER

En 2008, la proportion de la population vivant avec un revenu annuel inférieur au seuil national de pauvreté s'élevait à 16,8 %. Suite à la forte croissance de la population et à une demande de logement de plus en plus forte, environ 60 % de la population de la commune vit dans des quartiers précaires. Ainsi, Abobo compte plus d'une dizaine de quartiers précaires et 1 bidonville. La plupart de ces quartiers ne sont pas viabilisés, à l'exception de Habitat et de Sogefiha. Les habitants des bidonvilles vivent dans des conditions très difficiles, sans électricité, sans eau, sans assainissement, dans un environnement pollué. Une étude initiée par la préfecture d'Abidjan est actuellement en cours dans la commune d'Abobo afin de mener un recensement des populations vivant dans ces bidonvilles.

Les habitants de ces quartiers disposent d'autorisation d'installation provisoire que leur donnent les propriétaires terriens. Le principal problème de gestion du foncier à l'intérieur de ces zones est l'insécurité foncière. En effet, les résidents peuvent être expulsés par les propriétaires terriens sans pouvoir disposer du moindre recours légal. La commune n'a pas bénéficié, à la différence de Yopougon, d'opérations de location-vente.

## PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Conformément au décret d'application N° 2005-216 du 21 juillet 2005 de la loi N° 2003-208 du 7 juillet 2003, la commune d'Abobo ne peut recevoir aucun financement pour la construction de logements sociaux. La politique de la commune est donc axée sur la restructuration des quartiers précaires et des bidonvilles. La restructuration consiste en la mise en place d'une politique d'ouverture des voies principales dans les quartiers « non-lotis ». Cette restructuration vise également à la sécurisation des droits fonciers dans les

bidonvilles. Elle intervient sous la forme d'une politique participative auprès des populations qui prennent part aux décisions à tous les niveaux : au sein du conseil d'administration, du comité de suivi et du comité de litige. Toutes les populations expulsées au cours de la restructuration sont immédiatement indemnisées par la commune, de nouvelles parcelles à bâtir leur sont octroyées. La politique de restructuration concerne les quartiers PK18 Bougounisso, Anonkoua 3, Bocabo et N'ponon. La restructuration d'Agouéto initiée en 2000 puis celles d'Anonkoua 3 extension et de PK18 en 2005 ont toutes été achevées. Les ressources mobilisées pour la restructuration proviennent en partie de la participation des populations. Chaque propriétaire doit payer une somme de 300 000 francs CFA pour les frais de bornage. De plus, la commune conduit une politique de lutte contre la pauvreté instaurée en 1997 avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement. Cette politique n'est cependant pas satisfaisante en ce qui concerne les besoins des personnes handicapées et dans le besoin.

### PRIORITES IDENTIFIEES

- Créer des activités génératrices de revenus au plan local ;
- Créer des structures d'encadrement pour les jeunes ;
- Améliorer le niveau d'équipement des infrastructures socio-culturelles ;
- Construire des complexes sportifs ;
- Impliquer les jeunes dans la gestion de la commune.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'une politique de lutte contre la pauvreté.	Peu de promotion immobilière.	Décentralisation.	Pauvreté des ménages.
Existence d'une politique de restructuration.		Partenaires au développement (Programme des Nations unies pour le développement, Banque mondiale).	Croissance démographique.
Existence d'un Programme triennal de développement.		Projets menés par des ONG.	
Existence de procédures et de documents permettant d'assurer la sécurité foncière.			

# GENRE ET DÉVELOPPEMENT

## SOCIÉTÉ ET ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES

Les facteurs bloquant l'émancipation des femmes dans la commune d'Abobo sont l'analphabétisme, le mariage précoce et forcé, le manque de formation, de structures d'encadrement, le manque de moyens financiers, les charges familiales, ainsi que le chômage.

Les femmes sont peu représentées dans le secteur agricole. Elles occupaient entre 5 % et 10 % du secteur en 2010. On compte une vingtaine de femmes productrices sur 200 producteurs maraîchers. Concernant l'aviculture, les femmes représentent environ 10 % des effectifs (5 femmes sur 50 aviculteurs). Le secteur de l'artisanat dénombrait environ 8 000 artisans en 2010, dont environ 2 240 femmes, soit une proportion de 28 %. La majeure partie des femmes vivent de petites activités relevant du secteur informel, surtout du commerce.

Le bureau local des organisations professionnelles départementales compte 1 femme pour 7 hommes. Sur l'ensemble des 21 délégués, seules 3 femmes sont en exercice. De plus, elles sont sous-représentées au niveau des postes décisionnels. Ainsi, le conseil municipal compte 6 femmes sur un total de 42 conseillers, soit une proportion de 14,26 %.

## ACCÈS AU CRÉDIT

Le crédit demeure un des besoins les plus exprimés par les femmes. Il constitue, en effet, la principale source de capital qui leur permettrait d'entreprendre des activités génératrices de revenus. Il est très difficile pour les femmes d'accéder au crédit. Elles sont contraintes de trouver des cautionnements ou d'obtenir l'aval du chef de famille. Les institutions de microfinance refusent de leur accorder des prêts en l'absence de garantie.

## ACCÈS À L'ÉDUCATION

Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages de 2008, l'indice de parité entre les sexes dans l'enseignement primaire est de 102 %. Cette tendance, qui marque une amélioration de la scolarisation des filles dans l'enseignement primaire doit être maintenue. Le taux du rapport filles-garçons au secondaire est de 87 %, et traduit une discrimination à l'égard des filles. Le taux de scolarisation des filles au niveau secondaire doit être amélioré afin d'atteindre l'objectif fixé à 100 % à l'horizon 2015. Le taux d'alphabétisation des femmes de quinze à vingt-quatre ans est plus faible que celui des hommes. De plus, ce taux de 97,7 % est encore en deçà de l'objectif fixé pour l'horizon 2015 (100 %).

## VIOLENCES À L'ENCONTRE DES FEMMES

La commune d'Abobo ne possède pas de dispositif spécifique visant à prévenir et à éradiquer les violences à l'encontre des femmes. Toutefois, la police enregistre

les dépôts de plainte pour agression si les victimes se présentent au poste. Les responsables de la commune bénéficient de séminaires de formation sur les questions d'équité entre les sexes. Les activités de sensibilisation, d'encadrement et de formation des femmes sont principalement réalisées par les associations de femmes et les ONG. Elles ne sont pas encore toutes reconnues officiellement par les autorités administratives mais elles œuvrent déjà sur le terrain. Certaines sont anciennes, il s'agit de regroupements de femmes commerçantes sur les marchés (l'Union des commerçants du marché BC d'Abobo), ou des regroupements associatifs (l'association Solidarité d'Abobo). Le principal handicap que rencontrent ces groupements est le manque de moyens de fonctionnement.

## FEMMES ET VIH/SIDA

En 2009, le nombre de personnes reçues dans le cadre des activités de conseil et de dépistage s'élevait à 15 543. Parmi elles, 1 767 dépistées étaient positives au virus du SIDA. En ce qui concerne les activités de prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA, durant l'année 2009, 971 patients avaient débuté pour la première fois un traitement antirétroviraux. Le nombre cumulé de patients ayant commencé un traitement antirétroviral à la fin de l'année 2009 était de 3 934 personnes. À la fin de l'année 2009, seuls 1 801 patients poursuivaient leur traitement.

## CADRE INSTITUTIONNEL

La prise en charge des questions d'équité entre les sexes est assurée par les acteurs suivants :

- La mairie. Elle mène des activités d'encadrement et d'amélioration des revenus en mettant en contact des femmes avec les institutions de microfinance ;
- Les institutions de microfinance, les ONG et les partenaires au développement. Ils conduisent des activités de formation, de lobbying et de sensibilisation, surtout dans le secteur de la santé ;
- Les associations de femmes, les coopératives et les ONG locales. Ces organisations mènent des activités d'information, de sensibilisation, d'encadrement, de conseil, d'appui, de création de réseaux, de revenus et d'octroi de crédit.

La commune d'Abobo ne dispose pas de politique en matière d'équité entre les sexes. Sur le plan du VIH/SIDA, les actions les plus significatives sont menées par les services de santé, les ONG, les associations et les organisations communautaires de base. Aucune collecte de données n'est effectuée par la municipalité dans ce domaine.



## MEILLEURES PRATIQUES

La commune d'Abobo a initié quelques projets au profit des femmes et des jeunes avec l'aide du Programme des Nations unies pour le développement :

- Former les jeunes aux métiers du cuir et à l'horticulture ;
- Installer des bornes-fontaines à Bocabo qui seront gérées par les femmes ;
- Créer une savonnerie, des latrines publiques et des chambres froides qui seront gérées par les femmes.
- Subventionner les ménages dont les chefs de famille sont des femmes. Ces aides se présentent sous la forme de prises en charge scolaires et de subventions pour des activités dans la commune. Leur montant total est d'environ 20 millions de francs CFA à 50 millions de francs CFA.

Certaines ONG locales font également campagne pour la promotion du rôle des femmes dans la commune. Ce sont entre autres : SINMIN, Femmes battantes de Côte d'Ivoire, et ESAM. Femmes battantes de Côte d'Ivoire regroupe en son sein plusieurs associations féminines de la commune et fait activement la promotion de l'encadrement, de la sensibilisation et lutte contre la pauvreté des femmes. Les activités réalisées dans la commune ont été :

- En 2004 : la pose de compteurs dans les différents quartiers soit 473 branchements en partenariat avec la Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire pendant deux ans ;

- En 2006 : la coopérative d'épargne et de crédit a octroyé des crédits de 50 000 à 100 000 francs CFA à 60 femmes ;
- Entre 2007 et 2008 : l'octroi de crédits de micro-finance d'un montant de 60 millions de francs CFA pour 130 femmes afin de les aider à monter un commerce ;
- En 2009 : l'octroi de crédits de 15 millions de francs CFA pour 70 femmes pour la réalisation d'activités commerciales ;
- En 2010 : l'octroi de crédits d'un montant de 12 millions de francs CFA par la Banque de financement de l'agriculture pour 65 femmes ;
- De février 2011 à juillet 2011 : l'assistance aux victimes de la guerre. 400 personnes de quarante-cinq à soixante-dix ans ont bénéficié de 20 000 francs CFA en dons. 1 035 familles ont été assistées par l'ONG en matériels (nattes, seaux, marmites, etc.). 273 personnes ont reçu des dons (riz, huile, viande, sel et sucre) pendant un mois. Chaque famille a bénéficié de 60 000 francs CFA en dons ;
- En avril 2011 : un partenariat avec l'ONG « Solidarités internationales » a été signé dans le cadre de l'assainissement d'Abobo. 800 personnes dont 150 femmes ont été recrutées pour le balayage des rues pendant dix jours pour un salaire journalier de 2 000 francs CFA.



Femmes travaillant dans un jardin communautaire (© Nancy Palus/IRIN).

## PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Former le personnel communal sur la question de la parité en politique ;
- Rechercher de nouveaux partenariats ;
- Sensibiliser la population au VIH/SIDA ;
- Créer et financer des microprojets pour les femmes ;
- Créer des centres d’alphabétisation ;
- Créer un foyer de femmes ;
- Sensibiliser la population sur les dangers du mariage précoce et forcé ;
- Faciliter l’accès au crédit ;
- Créer des structures d’encadrement pour les femmes ;
- Appuyer les activités des ONG et des associations locales (fonds de soutien, formation et encadrement).

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Femmes conseillères parmi les élus locaux.	Absence d’une politique sur l’équité entre les sexes.	Existence du ministère de la Femme, de la famille et des affaires sociales.	Pauvreté des ménages.
Existence de structures de microcrédit.	Absence de données désagrégées.	Partenaires au développement (Programme des Nations unies pour le développement, Banque mondiale, Fonds des Nations unies pour la population).	Analphabetisme des femmes.
Existence d’associations de femmes et d’ONG.	Faible représentation des femmes au sein du conseil municipal.	Projets menés par les ONG et les associations.	Mariages précoces et forcés.
	Manque de formation du personnel sur les questions de parité.		
	Absence d’une structure d’encadrement des femmes.		
	Manque de données sur le VIH/SIDA.		

## ENVIRONNEMENT

La gestion de l'environnement urbain dans la commune d'Abobo est menée par la sous-direction de l'environnement de la mairie et par la population. Les principales questions environnementales auxquelles fait face la commune d'Abobo sont : la mauvaise gestion des déchets solides et liquides, et le manque d'infrastructures de drainage des eaux usées et pluviales. L'environnement urbain de la commune est en danger. La commune fait régulièrement face à des problèmes d'inondation, de glissements de terrain et souffre de la mauvaise gestion des eaux usées par la population.

L'environnement urbain est très pollué et les espaces publics de la commune sont dans des conditions déplorables. Les constructions, dans certains sous-quartiers non viabilisés, sont réalisées de manière anarchique. Les eaux usées, venant des toilettes et des ménages se répandent constamment dans les rues de certains quartiers (Bocabo, Kennedy Clouetcha, Bougounisso, Agbékoi, Belle Ville, Sagbé antenne, Sagbé céleste, Anonkoua 3 extension) dégagant des odeurs nauséabondes. Il n'existe pas d'espace vert à Abobo. La voirie est soit en très mauvais état, soit inexistante. Certains quartiers tels que Bocabo, Belle Ville, Anonkoua 3 extension restent enclavés et inaccessibles.

Les dépôts sauvages et les eaux usées ont de fortes conséquences sur l'environnement et sur la population : insalubrité, dégradation de la voirie et pollution de l'air. La totalité de la population de la commune d'Abobo est affectée par les dépôts sauvages d'ordures et l'absence de traitement des eaux usées. Malgré le manque d'infrastructures, les populations tentent de maintenir leur environnement immédiat viable, mais ils restent exposés à toutes sortes de maladies : fièvre jaune, fièvre typhoïde, choléra, paludisme, infections respiratoires aiguës. Les personnes les plus exposées sont les enfants et les femmes enceintes. En 2008, l'incidence de la fièvre typhoïde sur les populations était de 1,45 pour 1 000 habitants, supérieure à l'incidence nationale qui s'élevait alors à 0,92 pour 1 000 habitants. En 2009, l'incidence du paludisme sur la population totale de la commune était de 115,05 pour 1 000 habitants contre 90,05 pour 1 000 habitants au niveau national. Concernant les infections respiratoires aiguës, leur incidence était de 34,35 pour 1 000 habitants en 2009, ceci étant très supérieur à l'incidence de la maladie au niveau national (27,69 pour 1 000 habitants). L'incidence de la diarrhée en 2009 atteignait 21,95 pour 1 000 habitants contre 14,81 pour 1 000 au niveau national. Chez les enfants de moins de cinq ans, très vulnérables, l'incidence du paludisme en 2009 était de 239,52 pour 1 000 enfants. Là encore, elle était supérieure à l'incidence nationale (222,13 pour 1 000 enfants). L'incidence de la diarrhée pour la même année s'élevait à 76,61 pour 1 000 enfants contre 44,54 pour 1 000 au niveau national. Quant à l'incidence des infections respiratoires aiguës, elle était de 151,15 pour 1 000 enfants, supérieure à la moyenne nationale (87,45 pour 1 000).



Rue obstruée par des détritrus.

### CADRE INSTITUTIONNEL

Le caractère multisectoriel de la stratégie environnementale fait intervenir 3 acteurs essentiels :

- Les institutions étatiques : leur mission est de contribuer à traduire la volonté publique de l'État et à conduire avec efficacité la Stratégie nationale d'environnement urbain ;
- La commune : les différentes lois nées de la décentralisation confèrent aux communes le rôle de maître d'ouvrage pour toutes les réalisations concernant l'assainissement et l'environnement urbain. Elle a pour compétence :
  - l'élaboration et mise en œuvre du schéma de collecte et de traitement des ordures ménagères ;
  - l'entretien des caniveaux ;
  - le nettoyage des voies publiques, des lieux publics, des espaces verts et des marchés ;
  - la précollecte des ordures ménagères et le transport des déchets jusqu'aux postes de groupage ;
  - la création et la gestion des décharges contrôlées, si les postes de groupage et les centres d'enfouissement technique font défaut dans le département ou le district dans lequel elle se trouve, en attendant leur création et leur mise en fonctionnement ;
  - la valorisation des déchets en créant et en gérant des centres de compostage et des unités de recyclage pour les déchets ;
  - la création et l'entretien des espaces verts relevant de son domaine foncier ;
  - la création et la mise en place d'une police pour lutter contre l'insalubrité, la pollution et les nuisances en réprimant les mauvais comportements.

- Les communautés : ce sont les ONG locales, les associations de quartiers, les comités de gestion des quartiers, la population elle-même, qui se sont investis et qui apportent leur modeste contribution à l'amélioration de leur environnement immédiat.

## CADRE LÉGAL

Le décret N° 2005-267 du 21 juillet 2005 de la loi N° 2003-308 du 7 juillet 2003, portant sur le transfert et la répartition de compétences de l'État aux collectivités territoriales, confère à la commune des compétences en matière de protection de l'environnement. Concernant l'assainissement et toutes politiques relatives à l'environnement, la commune d'Abobo dépend du schéma directeur établi pour la ville d'Abidjan.

## PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

Les politiques en matière d'environnement ne sont pas efficaces car elles sont trop éloignées des préoccupations des populations. Par ailleurs, les autorités de la commune d'Abobo font face à des contraintes financières ne leur permettant pas d'améliorer ou de développer davantage le système de drainage. Aussi, sollicite-t-elle la collaboration de la Banque mondiale et du Programme d'urgence des infrastructures urbaines pour obtenir des études de cas, des investissements et le financement de projets pour améliorer l'environnement urbain.

Les questions environnementales sont prises en compte dans les plans de développement et d'intervention de la municipalité. Les principaux partenaires de la municipalité pour les questions environnementales sont la préfecture d'Abidjan et le ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'assainissement.

Les appuis au renforcement des capacités, en matière de gestion de l'environnement que reçoivent les autorités municipales, se concrétisent par des séminaires de formation organisés par les bailleurs de fonds, les institutions nationales et les ONG.

### PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Améliorer les infrastructures d'assainissement et de collecte des déchets ;
- Réaliser de nouveaux réseaux d'assainissement ;
- Améliorer la précollecte des déchets ;
- Augmenter le nombre de poubelles dans la commune ;
- Sensibiliser la population à l'utilisation des systèmes d'assainissement et à la gestion des déchets ;
- Créer des comités d'hygiène dans les quartiers ;
- Redynamiser le service d'hygiène municipale.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence de certains équipements et infrastructures de base.	Insuffisance du ramassage des ordures ménagères.	Existence d'un partenariat avec la Préfecture de la ville d'Abidjan.	Analphabétisme de la population.
Existence de schéma directeur d'assainissement.	Manque de caniveaux.	Existence de l'Agence nationale de salubrité urbaine.	Pollution de l'environnement suite au développement urbain.
Existence de programme d'urgence.	Insuffisance de coffres à ordures dans les rues.	Existence du Programme d'urgence d'infrastructure urbaine.	Croissance démographique.
	Insuffisance de canalisation des eaux usées.	Décentralisation.	
	Manque d'entretien des caniveaux.	Partenaires au développement.	
	Insuffisance des actions des services d'hygiène.	Projets menés par les ONG et les associations.	

## GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Les 2 principaux risques de catastrophes naturelles qui surviennent à Abobo sont :

- les inondations : la commune d'Abobo est équipée de 22 bassins d'orages vers lesquels sont drainées toutes les eaux pluviales. L'insuffisance des ouvrages de drainage, le manque d'entretien des caniveaux et les lotissements illégaux construits dans les bassins d'orage empêchent un drainage efficace des eaux pluviales. La conséquence immédiate est l'accroissement des risques d'inondation. En saison pluvieuse, la population d'Abobo connaît de grandes difficultés. Chaque année à la même période, les populations sont touchées par des inondations causées par des pluies abondantes. Ces inondations ont des répercussions aux niveaux social, économique et sanitaire sur les populations. Chaque année, elles causent des décès et des déplacements de populations ainsi que des pertes matérielles et financières importantes ;
- les glissements de terrain : ils sont causés par les pluies diluviennes et à cause de l'occupation de terrains à risque. Ces catastrophes naturelles ont les mêmes conséquences que les inondations. Cependant, les pertes pourraient être limitées, et ce, en faisant respecter les plans de lotissement, en évitant d'approuver la construction d'habitations sur des zones à risque, en gérant mieux les eaux pluviales et en bitumant les voies routières.

De plus, la commune d'Abobo a élaboré une politique urbaine pour prévenir les risques de catastrophes naturelles dont le point focal est la sous-direction de l'environnement. Cette politique consiste surtout à sensibiliser la population. Les plans d'aménagement et de développement prennent en compte les risques de catastrophes et énoncent, en conséquence, des contraintes d'urbanisme. Certains quartiers sont classés zone à risque. Ce processus de classement est participatif mais c'est le ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'assainissement qui publie les réglementations touchant les activités affectant lesdites zones à risque.

### PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Sensibiliser la population à la présence et à l'utilité des bassins d'orage ;
- Assurer le drainage adéquat des bassins d'orage ;
- Matérialiser les limites des bassins d'orage ;
- Faire l'élagage des arbres à l'approche de la saison des pluies ;
- Maîtriser l'éboulement des versants à risque par la plantation d'arbres.

### CADRE INSTITUTIONNEL

Le plan d'organisation des secours (Orsec) est l'organisme principal chargé de la prise de décisions. Il s'agit principalement du recensement des populations vivant dans les zones à risque, de l'identification des sites potentiels de réinstallation de ces populations et de la recherche de solutions définitives. Le partenaire majeur de la commune en matière de réduction des risques de catastrophes est le ministère d'État et le ministère de l'Intérieur en charge de la gestion du plan Orsec.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'une politique urbaine portant sur les risques.	Manque de caserne de sapeurs-pompiers.	Existence du plan Orsec.	Analphabétisme de la population.
Existence d'un point focal.	Insuffisance d'ouvrages de drainage des eaux pluviales.	Décentralisation.	Croissance démographique.
	Mauvaise utilisation des bassins d'orage.	Partenaires au développement.	Érosion avancée dans certains quartiers.
		Projets menés par les ONG et les associations.	Présence de nombreux ravins.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

La commune d'Abobo est une cité dortoir. Les grands centres commerciaux ou industriels y sont inexistant. Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages (2008), les principaux secteurs d'activité dans la commune d'Abobo sont le secteur informel non agricole (81,82 %), le secteur public et parapublic (9,09 %) et le secteur privé formel non agricole (9,09 %).

Les infrastructures économiques dont dispose la commune d'Abobo sont les suivantes :

- 2 unités de production de volaille (Coco service sur la route d'Adjamé et Coquivoire à PK18)
- 1 usine de cosmétique à PK18 ;
- 1 marché central et plusieurs marchés annexes ;
- Plusieurs stations d'essence ;
- Une multitude d'ateliers de couture et de salons de coiffure ;
- Environ 35 cybercafés ;
- Divers établissements financiers et d'assurance ;
- Une centaine d'hôtels.

Le premier secteur en termes d'emplois à Abobo est le secteur informel, constitué du commerce, du transport et de l'artisanat. Néanmoins ces 3 domaines créent un nombre limité d'emplois. La part du secteur informel dans l'économie locale est d'environ 80 %. La commune d'Abobo compte 23 marchés dont 13 installés de façon spontanée. Les petits commerces occupent la quasi-totalité des trottoirs, générant ainsi un problème de gestion de l'espace urbain et menaçant la sécurité des piétons.

Le transport en commun connaît une croissance particulière. Plusieurs lignes de taxis communaux fonctionnent. Appelés « wòrò-wòrò », ils se trouvent au départ de la gare. Mais le parc automobile est vieillissant, et le nombre véhicule a diminué entre 2009 et 2011 passant de 1 271 véhicules à 900 véhicules. La mairie d'Abobo a entrepris la construction d'une gare routière internationale à Anonkoua pour délocaliser toutes les lignes de transport inter et intra-urbain de la commune.

Il existe à Abobo 7 branches d'activités artisanales réparties sur toute la commune. Ce sont :

- le bâtiment ;
- le travail des métaux et la mécanique ;
- le travail du bois ;
- le textile, l'habillement, le cuir et les peaux ;
- l'alimentation et les services divers qui y sont liés ;

- l'artisanat d'art ;
- l'électronique.

Le secteur informel étant un secteur non chiffré, il est difficile de connaître le nombre exact d'artisans, environ 8 000 toutes nationalités confondues. Les artisans sont pour la plupart analphabètes. La commune d'Abobo n'ayant aucune politique de création d'emplois, il est nécessaire de créer sa propre activité.



Femme vendant du poisson grillé sur le marché (@ UN Photo/Ky Chung).

### CADRE INSTITUTIONNEL

Bien que la commune bénéficie de l'existence d'une chambre des métiers et de l'artisanat locale, il n'existait à Abobo ni structure d'encadrement des PME et du secteur informel, ni structure pour la promotion de l'accès à l'emploi des plus défavorisés. Ces structures ont été créées récemment, il s'agit notamment du Programme d'accompagnement post-conflit et de la « plate-forme de service ». La « plate-forme de service » est un projet appuyé par la Banque mondiale. Sa mission est de former et d'insérer les jeunes dans le milieu professionnel. La Banque mondiale accompagne le projet pendant deux ans, il reviendra ensuite aux autorités locales de prendre la relève.

### PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

La commune a mis en place des mesures incitatives visant à encourager le développement économique local. Ces mesures se matérialisent sous la forme d'une assistance administrative aux entreprises. Le but est de les aider à obtenir plus facilement des documents officiels. La commune aide également les entreprises à trouver un site d'implantation.

Les projets en cours de réalisation au sein de la commune, en partenariat avec le secteur privé, sont :

- les marchés de proximité ;
- le port sec d'Abobo ;

- la gare routière internationale ;
- la zone industrielle de PK18, route de Yopougon ;
- la casse (projet de l'État).

Les activités de développement économique appuyées par la commune sont :

- le projet de création d'infrastructures supplémentaires (routes, réseau d'eau et d'électrification, centre culturel à Abobo Baoulé) mené par le Projet d'appui à la conduite des opérations municipales ;
- la gestion du centre culturel confiée à la jeunesse d'Abobo Baoulé ;
- l'encadrement de l'organisation des producteurs d'attiéké ;
- la formation à la précollecte des jeunes d'Abobo Baoulé ;
- le projet de restructuration des quartiers Bocabo, Sagbé, PK18 résidentiel, et Agoueto.

Les autorités municipales mettent actuellement en place une politique d'évaluation des priorités de développement local. Leur but est d'élaborer un plan stratégique de développement pour la commune, et ce, de manière participative. La commune d'Abobo bénéficie d'énormes potentialités de développement, surtout dans le domaine de l'artisanat. Avec sa forte population, elle représente un marché potentiel pour les investisseurs.

#### PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Appuyer les microprojets (fonds de soutien, formation, encadrement) ;
- Identifier les acteurs du secteur informel ;
- Créer des espaces pour les petits métiers ;
- Créer d'autres marchés de gros.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'une plate-forme de service.	Installation anarchique de commerçants.	Existence du Plan d'urgence d'infrastructure urbaine.	Analphabétisme de la population.
Existence d'une chambre des métiers et de l'artisanat locale.	Manque de marchés aménagés.	Existence du Projet d'appui à la conduite des opérations municipales.	Manque d'organisation du secteur informel.
	Manque d'industries.	Décentralisation.	Chômage.
		Partenaires au développement.	Faibles ressources des populations.

# SERVICES URBAINS DE BASE

## ÉTAT DES LIEUX DES SERVICES URBAINS DE BASE

### ACCÈS À L'EAU POTABLE

La Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire assure l'approvisionnement en eau potable. Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages (2008), 28,32 % des habitants disposent d'un compteur d'eau individuel. 31,83 % de la population utilise des robinets communs pour s'approvisionner en eau potable. 1,25 % des populations ont recours à une pompe publique et seulement 0,25 % utilisent les eaux de surfaces. La majorité de la population fait appel aux revendeurs d'eau (38,35 %). En effet, plusieurs quartiers de la commune ne bénéficient pas d'accès à l'eau potable (Sagbé, Agoueto Nord et Sud). Certains quartiers bénéficient d'un raccordement au réseau d'eau, mais restent malgré tout sous alimentés. C'est le cas d'Anonkoua où seulement 3 extensions ont été installées.

### ASSAINISSEMENT

Il existe différents modes de gestion des eaux usées dans la commune : l'assainissement autonome (puits perdus et fosses septiques) et l'assainissement en réseaux. Les quartiers qui ne sont pas reliés au réseau d'assainissement évacuent les boues à l'aide de camions de vidange. Ces quartiers disposent de fosses septiques. Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages (2008), 66,7 % des ménages utilisent les fosses septiques et les égouts pour évacuer leurs eaux usées. Cette proportion est un peu plus élevée que celle calculée dans la ville d'Abidjan (66,2 %). Par contre, 23,3 % des ménages déversent leurs eaux usées dans les rues et 10 % dans les caniveaux à ciel ouvert. Les eaux usées ainsi déversées stagnent, favorisant le développement de bactéries potentiellement dangereuses pour la santé des populations, et les mauvaises odeurs qui envahissent les quartiers.

Abobo compte environs 118 kml d'ouvrages de drainage réalisés le long des voies bitumées. Cela reste insuffisant pour les 1 005 kml de voies que compte la commune. La couverture spatiale du réseau de drainage est seulement de 11,8 %. Les zones couvertes sont la route du zoo, la voie express, le camp commando et la Sogéfiha. À cette insuffisance s'ajoute la forte pluviométrie doublée du manque d'entretien qui rend ces installations ineffectives. Le réseau est ensablé et obstrué par les détritiques et les caniveaux ne sont presque jamais évacués. L'assainissement constitue l'un des points faibles de la commune, il s'avère nécessaire de doter les différents quartiers de la commune de réseaux d'assainissement et de drainage. Toutefois, l'efficacité de ces réseaux est conditionnée par le bitumage des voies.

### COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES

La gestion des déchets solides dans la commune d'Abobo fait intervenir 2 groupes d'acteurs. Le premier groupe assure la fonction politico-administrative. Il est composé de l'Agence nationale de la salubrité urbaine et de la commune d'Abobo. L'Agence nationale de la salubrité urbaine est un organe d'exécution du ministère de la Salubrité urbaine et assure la maîtrise d'œuvre de la gestion des ordures ménagères. La précollecte des ordures et le nettoyage des rues sont confiés à la commune d'Abobo.

Le second groupe d'acteurs concerne les intervenants directs sur le terrain, notamment ceux du secteur formel et du secteur informel. Le secteur formel est représenté par les opérateurs en charge de la collecte des ordures.

La quantité d'ordures collectées est d'environ 700 000 tonnes par an. La commune d'Abobo est elle-même en charge du ramassage des ordures ménagères. Un contrat a été signé avec l'entreprise « Intercor ville propre » qui n'exécute que la précollecte des déchets. La collecte des ordures ménagères est faite par des jeunes volontaires qui passent de maison en maison moyennant une rémunération, ils vont ensuite les déverser au centre de groupage. La précollecte est faite à l'aide de charrettes et de tracteurs. Quant à la collecte, elle se fait à l'aide de camions remorques.

Il existe 15 points de collecte des ordures repartis comme suit : Aboboté, Abobo Baoulé, Belle Ville, Anador, le rond-point de la mairie, derrière MTN, Marché Sagbé, 21<sup>e</sup> arrondissement, Bocabo Glacier, Anonkoua village, le stade Aka-Angui (PK18), le marché des grossistes, le grand marché côté BIAO, le grand marché secteur poulet et Anonkoua Marahoué. Ces points de collecte sont insuffisants pour l'ensemble de la commune qui compte plus d'une vingtaine de quartiers et de villages. Il en résulte que 30,15 % des ménages, soit près de 1/3 des ménages, ne d'aucun moyen de se débarrasser de leurs ordures. La conséquence immédiate de cette situation est l'émergence de nombreux dépôts sauvages dans la commune.

Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages (2008), 33,17 % des ménages ont accès au ramassage public des ordures ménagères et 13,82 % au ramassage payant. 4,02 % des ménages ont accès au point de précollecte payant et 18,84 % au point de collecte public. 27,14 % des ménages utilisent les décharges informelles pour se débarrasser de leurs ordures ménagères. 1,76 % enterrent ou brûlent leurs ordures ménagères et 1,26 % utilisent un autre moyen pour se débarrasser de leurs ordures ménagères. Dans certains quartiers comme Bocabo, Anonkoua 3 extensions, Belle Ville ou Akeikoi, c'est la population elle-même qui procède à la collecte



des ordures ménagères. À Bocabo et à Akeikoi, ce sont les enfants qui recueillent les ordures pour les déverser dans un ravin. À Anonkoua 3 extension, la mairie aurait refusé de déposer un coffre à ordures en raison de l'inaccessibilité du quartier. Ce sont des jeunes volontaires qui, moyennant une rémunération, font le ramassage des déchets.

À Belle Ville, la population partage un coffre à ordures avec les quartiers Kennedy et Clouetcha. Selon les riverains : « Les déchets restent parfois deux mois avant d'être ramassés. Le quartier devient invivable dans ces conditions ». En revanche, certains quartiers comme Aboboté sont desservis régulièrement par les camions de ramassage d'ordures.

#### ACCÈS À L'ÉNERGIE

En matière d'alimentation électrique, la commune est gérée par la Compagnie ivoirienne d'électricité. Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages (2008), 46,37 % des habitants de la commune possèdent un compteur électrique individuel. 40,85 % des populations utilisent des compteurs collectifs et 7,02 % accèdent à l'électricité sans pour autant posséder de compteur. Seulement 3 % de la population utilise le pétrole comme source d'éclairage et 2,76 % utilisent une autre source. Acquérir un compteur électrique est devenu de plus en plus difficile car les frais d'abonnement sont coûteux : le coût du branchement standard s'élève à 46 091 francs CFA.

Certains quartiers ne sont pas éclairés dans leur totalité. En outre, les quartiers de Belle Ville, Anonkoua 3 extension et Bocabo, bien que bénéficiant d'un réseau d'électricité, sont très peu alimentés en énergie. Ils font régulièrement l'objet de coupures de courant.

#### CIRCULATION URBAINE ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Les infrastructures routières d'Abobo se caractérisent par 3 types de voies :

- Les voies nationales : les routes d'Agboville et d'Alépé ;
- Les voies intercommunales : la voie express, les routes d'Anyama et du Zoo d'Abidjan ;
- Les voies interquartiers s'étendent sur environ 1 005 kml dont 50 kml bitumés, soit environ 5 % de ce réseau.

Les voies bitumées se trouvent pour leur majorité dans les lotissements restructurés du centre-ville et dans les quartiers construits par la Société de gestion et de financement de l'habitat.

L'importance du trafic routier ainsi que le manque d'entretien des différents axes interquartiers ont entraîné leur dégradation. Près de 53 kml des voies les plus fréquentées sont en terre battue donc difficilement praticables, et cela, quelle que soit la saison. La dégradation de la voirie rend certains quartiers inaccessibles. Selon les riverains, « toute personne malade ou femme devant accoucher est obligée de parcourir des distances consi-



Circulation dense sur l'artère principale de la ville.

dérables en brouette avant d'avoir accès à un taxi communal ». Afin de faciliter le déplacement dans certains quartiers de la commune, la population a créé plusieurs ponts de fortunes.

Le transport interurbain est assuré par des minibus de la Société de transport abidjanaise, communément appelés « Gbaka », ainsi que par des taxis privés. Le transport intra-urbain s'effectue en taxis communaux, connus également sous le nom de « wôrô-wôrô ». Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages (2008), 83,50 % de la population vit à moins de 5 km de la gare routière. 11,60 % parcourent près de 5 à 10 km pour atteindre la gare routière et 4,90 % sont à plus de 10 km de la gare routière.

### MEILLEURES PRATIQUES

- La commune d'Abobo fait l'objet d'un programme triennal de développement et d'un Plan stratégique de développement visant à améliorer la qualité des services urbains de base et à les rendre accessibles aux populations ;
- La municipalité d'Abobo a mis en place un réseau de 4,8 kml d'adduction d'eau dans le quartier PK18 ;

- Les autorités ont participé à l'électrification et à l'adduction d'eau du quartier Abobo Baoulé ;
- Des travaux de réhabilitation de la voirie, de construction de caniveaux, de bitumage, d'assainissement et de drainage sont en cours de réalisation à Bocabo, ainsi que la construction de la nouvelle gare routière.

### PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Rendre praticables les voies de circulation déjà existantes ;
- Bitumer les voies de la commune ;
- Aménager les trottoirs ;
- Réhabiliter les centres de traitement des eaux usées ;
- Réhabiliter les forages ;
- Construction de châteaux d'eau.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'infrastructures sanitaires.	Insuffisance de routes bitumées.	Existence du Programme d'urgence d'infrastructure urbaine.	Analphabétisme de la population.
Existence d'un programme triennal de développement.	Insuffisance d'entretien de la voirie.	Décentralisation.	Manque de ressources des populations.
Existence d'un plan stratégique de développement.		Partenaires au développement.	Travail des enfants.
		Projets menés par les ONG et les associations.	Coût élevé de l'abonnement à l'eau pour la population.
			Coût élevé de l'abonnement à l'électricité.

## SÉCURITÉ URBAINE

Les braquages représentent 45 % des crimes commis à Abobo. Les zones considérées comme les plus dangereuses sont la gare d'Abobo centre, la casse (anador), la gare ferroviaire (terminus 51 et 52) et les quartiers PK18, BC, Kennedy-Clouetcha Avocatier, Marley, Djibi. Les principales causes de la criminalité et de la violence dans la commune sont le chômage, la pauvreté, la prolifération d'armes légères, le manque de moyens matériel, financiers et humains (404 policiers seulement pour toute la commune).

Les principales raisons favorisant cette insécurité sont :

- le manque d'éclairage public ;
- la difficulté d'accès à certains quartiers ;
- l'absence de commissariat proche des populations ;
- les problèmes d'ordre relationnel entre la police et la population (absence de collaboration) ;
- le manque de moyens financiers et matériels.

Les forces de l'ordre de la commune d'Abobo sont constituées de :

- 1 peloton mobile de gendarmerie ;
- 1 brigade de gendarmerie ;

- 1 district de police ;
- 2 postes de police ;
- 5 commissariats de police : 13<sup>e</sup> arrondissement Sogefiha, 14<sup>e</sup> arrondissement Abobo centre, 15<sup>e</sup> arrondissement Agbékoi, 21<sup>e</sup> arrondissement Sagbé, 32<sup>e</sup> arrondissement Avocatier.

Depuis 2002, il existe un plan de sécurité dans la commune d'Abobo. Malheureusement, par manque d'information, il reste encore méconnu de la population et des nouvelles autorités du district de police d'Abobo. De plus, il n'existe pas de collaboration effective entre les forces de police et la mairie en matière de sécurité. Les ressources mobilisées pour renforcer la sécurité dans la commune d'Abobo provenant de l'État et du Projet d'appui à la sécurité urbaine ne sont pas suffisantes.

### PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Renforcer la collaboration entre les forces de l'ordre, la mairie et la population ;
- Renforcer les effectifs et l'équipement des forces de l'ordre ;
- Améliorer l'éclairage public.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'infrastructures de sécurité.	Insuffisance des ressources humaines et matérielles.	Existence du Projet d'appui à la sécurité urbaine.	Analphabétisme de la population.
Existence d'un plan de sécurité.	Insuffisance des brigades de gendarmerie.	Décentralisation ;	Pauvreté de la population.
	Manque de commissariats.	Partenaires au développement.	Chômage.
	Insuffisance de patrouilles nocturnes des forces de l'ordre.	Projets menés par des ONG et des associations.	Absence de collaboration entre la population et la police.
			Croissance démographique.
			Prolifération d'armes légères.

## PROFIL URBAIN D'ABOBO

Le profilage urbain consiste en une évaluation rapide des conditions de vie urbaine, afin de définir les actions à mener, en identifiant les besoins prioritaires, sur le renforcement des capacités nécessaire et sur les réponses institutionnelles possibles aux niveaux local et national. Le but de cette étude est de développer les politiques de réduction de la pauvreté urbaine aux niveaux local, régional et national, à travers une évaluation des besoins et des mécanismes de réponse, et de contribuer à la mise en œuvre à grande échelle des Objectifs du millénaire pour le développement. L'étude est basée sur l'analyse des données existantes et sur une série d'entretiens avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés et les institutions locales, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. La consultation aboutit généralement à un accord commun sur les priorités et sur leur développement à travers des campagnes de renforcement des capacités et d'autres projets visant tous, à la réduction de la pauvreté urbaine. Ce profilage urbain est mis en œuvre dans 30 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, offrant la possibilité de faire une analyse comparative entre ces différents pays. Une fois terminée, cette série d'études pourra servir de base de réflexion aux autorités centrales et locales, aux acteurs urbains, ainsi qu'aux bailleurs de fonds et aux agences d'aides extérieures.

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)



Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains

P.O Box 30030 - 00100, Nairobi, Kenya

Tel: +254-20-7623120

Fax: +254-20-7623426/7 (Central Office)

[infohabitat@unhabitat.org](mailto:infohabitat@unhabitat.org)

[www.unhabitat.org/publications](http://www.unhabitat.org/publications)